

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 AOUT

LE DÉSARMEMENT GÉNÉRAL

Le voyage de l'empereur Guillaume II en Russie a-t-il été simplement un échange de politesse ou bien, comme l'affirment quelques journaux, le jeune souverain l'a-t-il mis à profit pour entretenir le Czar d'un projet de désarmement général ?

Il serait étrange que l'héritier de Frédéric-le-Grand, qu'on disait jadis d'humeur si guerrière, marquât son passage au pouvoir en inaugurant une ère inattendue de paix et de concorde.

En principe, il est indiscutable que la paix armée, sous le poids de laquelle étouffe le vieux monde, engloutit annuellement des milliards qui pourraient trouver un emploi bien plus en harmonie avec le besoin des temps que nous traversons. Plus que toute autre contrée d'Europe, l'Allemagne a grand besoin de ressources pour son relèvement économique. La Russie, qui poursuit le projet grandiose d'une voie ferrée allant de Paris à Pékin, pourrait facilement mener à bien ce travail gigantesque si elle n'était point écrasée par ses dépenses militaires. La France endettée se débarrasserait en désarmant de ses préoccupations financières et pourrait éviter le cataclysme dont elle est menacée.

L'Italie et l'Autriche sont dans une situation analogue à celle de notre pays. La fièvre des armements les épuise et leur situation budgétaire va, chaque année, s'aggravant.

Malheureusement, les grandes puissances militaires européennes resteront dans le *statu quo*, cela est à craindre. Et si l'empereur d'Allemagne prend l'initiative d'une proposition de désarmement, il le fait certain d'avance d'un refus. Il y a un piège derrière cette démonstration pacifique, nous l'avons dit à plusieurs reprises.

Acculé, ayant en perspective la débâcle financière imminente, menacé par le prolétariat, Guillaume II voudrait pouvoir dire à son peuple : « J'ai tenté d'assurer la paix de l'Europe, ma voix n'a point été écoutée, que la responsabilité des événements qui vont se produire retombe sur ceux qui ont repoussé mes propositions. »

Voilà pourquoi nous restons anxieux devant l'attitude qu'on attribue à Guillaume II. Parler de désarmement à un pays sur la frontière duquel on masse chaque jour de nouvelles forces, comme à la veille d'une invasion, n'est-ce pas une menace, n'est-ce pas avouer implicitement qu'on entend imposer au besoin le pied de paix ?

La France ne saurait à l'heure actuelle, comme elle le fit au lendemain de la défaite, accepter des propositions, le couteau sur la gorge.

Certes, le désarmement général n'est pas chose impossible, — mais il doit être simultané, se faire à la fois à Paris et à Berlin, comme à Vienne, à Saint-Petersbourg ou à Rome, et nous n'admettons point, comme le prétendait nous ne savons quelle feuille reptilienne d'outre-Vosges, que l'Allemagne puisse

s'attribuer en pareil cas, si jamais il se produit, comme un rôle de gendarme chargé de veiller à la diminution de l'effectif des armées européennes. VÉRAX.

CONTRE-COULISSES

Les révélations des CoulisSES du boulangisme, publiées mercredi matin par le *Figaro*, ont eu pour résultat de jeter la perturbation dans le camp boulangiste. MM. Castelin et Ducret avaient promis dans la *Cocarde* des contre-révélation qu'ils intitulaient par avance : les *Véritables coulisses du boulangisme* ; mais l'article du *Figaro* a changé tous ces projets. Voici l'article qu'a publié avant-hier soir la *Cocarde* et qui nous paraît significatif :

« Il faut parler franc.

» Les révélations contenues dans les CoulisSES du boulangisme, si elles étaient vraies, seraient monstrueuses.

» Avancer que le général Boulanger, commandant en chef du 13^e corps, est allé négocier je ne sais quelle affaire politique avec le prince Jérôme qu'il avait chassé de l'armée comme conspirateur, est une accusation si grave, qui donnerait au général Boulanger une attitude si contraire à ce que nous savons de lui, que nous nous refusons à y croire.

» Mais nous avons des raisons péremptoires pour douter de la véracité de cette accusation.

» Deux hommes ont pu connaître ces faits pour avoir participé à cette démarche : le général Boulanger et M. Georges Thiébaud.

» Or, le général Boulanger a toujours nié devant nous et devant les républicains de ses amis cette entrevue avec le prince Jérôme.

» M. Thiébaud a donné, par lettre, sa parole d'honneur que le général n'avait jamais vu le prince Jérôme.

» Qui devons-nous croire ?

» Des accusateurs anonymes, masqués, menant une campagne odieuse de diffamation et de calomnies, qui n'osent même pas montrer leur visage ;

» Ou de ceux qui ont été les auteurs supposés de cette scène : le général Boulanger et M. Georges Thiébaud ?

» Maintenant il est nécessaire que nous sachions toute la vérité. Nous ferons ce qu'il faut pour la provoquer.

» Le rôle de dupes qu'on nous ferait en la circonstance n'aurait rien qui puisse nous atteindre ; il n'en serait pas de même du rôle de complices.

» Mêlés à toute l'action républicaine du mouvement boulangiste, nous en avons connu tous les détails.

» Ce que nous pouvons affirmer, c'est que tout ce qui s'est passé sous nos yeux n'a été qu'absolument correct et d'une loyauté scrupuleuse.

» Notre participation ardente, sans restrictions, n'a eu d'autre but que l'établissement d'une République nationale telle que le général nous l'a fait concevoir, telle que nous la concevions avec lui.

» Pour nous il n'y avait donc pas à choisir !

» Quoi qu'il puisse advenir, nous ne mentirons pas à notre passé : Républicains antiparlementaires nous avons été, républicains antiparlementaires nous demeurons.

» Maintenant, messieurs, parlez.

» A. CASTELIN — E. DUCRET. »

LES COULISSES DU BOULANGISME

M. Georges Thiébaud, qui était à la campagne dans les Ardennes, est revenu hier à Paris, à la suite des révélations du *Figaro* de mercredi.

Il y a eu échange de dépêches hier matin entre le général Boulanger et M. Thiébaud.

Ainsi, la dépêche suivante aurait été expédiée mercredi soir de Challerange (Ardennes), par M. Thiébaud, au général Boulanger :

« Général Boulanger, Jersey.

» M. Naquet ayant publiquement déclaré que vous connaissez la publication du *Figaro* et son auteur, la correction dont je ne me suis jamais départi à votre égard m'impose le devoir de vous demander expressément, à mon tour, entière latitude pour répondre, s'il y a lieu, aux assertions produites.

» GEORGES THIÉBAUD. »

INFORMATIONS

La Chambre va d'ici à quelques jours avoir accompli la première année de son mandat.

Il nous a paru curieux de rechercher quelles modifications elle a subies dans sa composition, après avoir rempli le premier quart de son existence légale.

Sur les 596 membres élus à l'origine, en septembre 1889, la Chambre en a vu disparaître 28, à savoir 12 par décès, 13 par invalidation et 3 par abandon de mandat de député pour celui de sénateur.

ENCORE UN !

M. Rouvier a décidé toutes les audaces. Le jeune Louis Vignon, son beau-fils, déjà décoré, déjà comblé de faveurs et de sinécures, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat.

Il n'y a pas mal de temps, dit l'*Autorité*, qu'on cherchait à préparer l'opinion à cette scandaleuse nomination ; on voulait l'y habituer doucement et l'on juge aujourd'hui que la poire est mûre.

On ne tient compte ni des protestations de la presse, ni des manifestations indignées du pays.

M. Rouvier se moque pas mal de tout ce qu'on peut dire.

Il tient à rester un bon parent, et c'est nous qui faisons les frais des sentiments qu'il professe pour sa famille.

Il résulte des renseignements pris par le *Figaro* dans l'entourage du ministre de la marine, que la division de l'escadre de la Méditerranée qui ira à la Spezzia, si le roi Humbert s'y rend, sera commandé par l'amiral Duperré, qui sera chargé de remettre au roi une lettre autographe de M. Carnot. Le cui-

rassé le *Formidable*, portant l'amiral, entrera seul dans le port italien et saluera le roi ; les autres navires français n'entreront que sur le désir exprimé par Humbert. La division française ne séjournera que quelques heures sur les côtes d'Italie, et rentrera aussitôt à Toulon.

Pluies et orages

Dijon, 27 août.

Aujourd'hui, à quatre heures, un violent ouragan s'est déchainé sur Dijon et ses environs, les arbres ont été déracinés ou brisés, les meules de paille détruites, les récoltes sac-cagées.

Les dégâts sont immenses.

Troyes, 27 août.

Aujourd'hui, à trois heures, un violent ouragan s'est abattu sur la ville, le vent soufflait avec une telle violence qu'une maison en construction, rue des Terrasses, appartenant à M. l'abbé Brisson, a été complètement enlevée et projetée sur la maison d'en face, appartenant à M. Hourseau.

La rue est obstruée sur toute la largeur par les décombres, trois ouvriers ont été blessés, dont un a eu l'épaule fracturée.

L'ouragan a produit en ville de nombreux dégâts.

Ajaccio, 27 août.

Un violent ouragan qui s'est abattu sur Sartène a causé de sérieux dégâts. Des toits ont été enlevés, tous les arbres des promenades et des rues ont été brisés. Des maisons menacent ruine.

Rome, 27 août.

Des ouragans et des cyclones sont signalés à Clusone, San-Marino, Turin, Côme, Bergame. Ivree, Cagliari, Naples, Rimini. Partout des dégâts effroyables. Toute la récolte est ravagée.

Dans les provinces de Côme et Sondrio, il ne reste rien dans les vergers ; les vignes sont détruites.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 août 1890.

Plus on approche de la liquidation, plus la lutte entre acheteurs et vendeurs devient vive. De là ces oscillations que nous observons de jour en jour. Le 3 0/0 gagne 5 centimes sur son cours d'hier et finit à 94.67 1/2 ; le 4 1/2 0/0, plus favorisé, clôture à 106.50.

Le Crédit Foncier continue à tenir la tête du mouvement des valeurs et touche au cours de 4,340. Après les obligations, les actions devaient forcément prendre part au mouvement ascensionnel. La Banque de Paris progresse à 850, le Crédit Lyonnais est très ferme à 788. La Société Générale et la Société des Dépôts et Comptes courants sont immuables. La Banque d'Escompte se voit demandée vers 526. La question de Saragosse à la Méditerranée préoccupe un grand nombre de nos correspondants ; il nous est impossible de répondre à toutes les demandes qui nous parviennent ; nous engageons nos lecteurs à s'adresser à M. Moreau, séquestre désigné, ou au président du comité qui s'est formé pour défendre les intérêts des porteurs, 3, rue Dalayrac, à Paris, qui sont en mesure de les renseigner complètement.

La Banque Nationale du Brésil conserve sa bonne tenue à 620.

En Banque, notons les Etablissements Eiffel de 555 à 560.

Les obligations Porto-Rico à 282.50.

L'action de la Société Hispano-Néerlandaise très ferme à 29 fr.

Les Chemins Economiques font 415.

NOUVELLES MILITAIRES

Le lieutenant-colonel de Salignac-Fénelon, du 15^e régiment de chasseurs à cheval, est désigné d'office pour prendre le commandement du 29^e dragons.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, les militaires qui arriveront à l'expiration de leur troisième année d'activité seront inscrits sur les contrôles de la réserve, le jour même de cette échéance, sans attendre la libération d'une classe au service.

SOLDÉS DES HOMMES DE TROUPES

A partir du prochain exercice, voici quelles seront les soldes pour les hommes de troupes, déduction faite de l'indemnité journalière de viande :

Adjudant à pied, 967 fr. ; à cheval, 1,022 fr. ; — sergent-major, 436 fr. ; — maréchal-des-logis chef, 511 fr. ; — sergent, 346 fr. ; — maréchal-des-logis, 401 fr. ; — caporal, 164 fr. ; — brigadier, 200 fr. ; — soldat à pied, 102 fr. ; à cheval, 109 fr.

CONCOURS

Du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur

A MONTREUIL-BELLAY

Le 24 août 1890

LISTE DES LAURÉATS

CULTURE D'ENSEMBLE

1^{er} Prix, *ex-æquo*, MM. Boussy-Ribot, propriétaire à Courchamps, et Billy fils, propriétaire au village de Champagne, chacun une médaille d'argent offerte par le ministre de l'agriculture et un diplôme d'honneur.

2^e Prix, *ex-æquo*, MM. Guérin frères, propriétaires à Montreuil, et Marcheteau, propriétaire au Vaudelnay, chacun une médaille d'argent et un diplôme.

3^e Prix, M. Rousseau, Lucien, propriétaire à Méron, une médaille de bronze grand module et un diplôme. A présenté à la Commission 20 hectares, dont 16 en terres, 2 en vignes et 2 en bois.

AGRICULTURE

1^{er} Prix, M. Ripoché, fermier à Méron, une médaille d'argent grand module, un diplôme et une somme de 400 francs. A présenté une contenance de 52 hectares en plusieurs pièces qu'il lait valoir avec le seul aide de ses enfants.

2^e Prix, M. Chauveau, propriétaire à Méron, une médaille d'argent et une somme de 30 francs. A présenté une contenance de 21 hectares en vingt morceaux.

3^e Prix, M. Guillemet, fermier à Antoigné, une médaille de bronze. A présenté une exploitation de 50 hectares.

Prix spécial, M. Louriou, fermier à Lenay, une médaille d'argent offerte par la Société industrielle d'Angers et une somme de 50 fr., pour sa belle culture de graines en plantes sarclées comprenant : carottes, laitues, chicorées, radis et betteraves, environ 5 hectares.

VITICULTURE

Prix d'honneur, *ex-æquo*, MM. Challuau, propriétaire à Grandfonds, commune de Brézé, et de Grandmaison, au château de Montreuil. Au premier il est accordé une médaille de vermeil offerte par le ministre de l'agriculture et un diplôme d'honneur ; à M. de Grandmaison, une médaille de vermeil offerte par le Comice avec un diplôme d'honneur. M. Challuau a présenté une contenance de 6 hectares répartis en vingt-trois morceaux ; M. de Grandmaison, 10 hectares en un seul tenant.

1^{er} Prix, M. Devallon, au Puy-Notre-Dame (à moitié fruits), une médaille de vermeil petit module, un diplôme avec une somme de 60 fr. et un appareil à sulfater (système Vermorel). A présenté une totalité de 6 hectares dans un seul enclos.

2^e Prix, M. Blanchard, Pierre, au château des Lys, à Sanzières, une médaille d'argent et un diplôme. A présenté 10 hectares de vignes en deux enclos.

3^e Prix, M. Albert, propriétaire à Chavannes, commune du Puy, une médaille de bronze. A présenté 6 hectares de vignes en plusieurs parcelles.

Le Comice, dans une de ses séances, a décidé, à la majorité des membres présents, qu'il y aurait plusieurs récompenses accordées aux personnes qui auraient le mieux appliqué à leurs vignes le soufrage et le sulfatage ; à ce sujet, deux médailles et deux mentions honorables sont données aux lauréats suivants :

1^{er} Prix, M. Challuau, Alexandre, propriétaire à Grandfonds, une médaille d'argent. Il a pratiqué trois soufrages et sulfaté trois fois ses vignes ; en outre, cette année, il a virollé, ou, en d'autres termes, fait l'incision annulaire sur une grande partie de son vignoble, ce qui va lui donner, d'après les examens de la commission, un quart en excédent de récolte. Il a su, avec de grands soins, sélectionner différents cépages dans différents terrains. Il possède, comme variétés, le Pineau blanc de la Loire, le Breton, la Folle blanche des Charentes, le Grolleau, le Beaujolais et le Périgord. M. Challuau est le viticulteur qui marche au progrès, qui cultive très bien et mérite d'être cité à l'ordre du jour.

2^e Prix, M. de Grandmaison, une médaille de bronze pour ses vignes très bien sulfatées.

MM. Guérin frères, de Montreuil, et M. Devallon, du Puy, chacun une mention honorable.

SERVITEURS AGRICOLES

Hommes. — 1. Vincent Proust, 34 ans de service, médaille d'argent et 25 fr. ; proposé pour une médaille du ministre de l'agriculture. — 2. Léon Fortier, 30 ans de service, chez M^{me} veuve Granry, à Vihiers, médaille de bronze et 15 fr. — 3. Hilaire Despeignes, 25 ans de service, chez M. Jamin, maire de Courchamps, 40 fr. — 4. Ernest Collinet, 21 ans de service, chez M. Tennesquin, à Montreuil-Bellay, mention honorable. — 5. Jean Lecesire, 48 ans de service, chez M. Courjaret, à Igné, mention honorable. — 6. Auguste Touzéau, 45 ans de service, chez M. Ardouin, à Montreuil-Bellay, mention honorable.

Femmes. — 1. Françoise Hamard, 30 ans de service, chez M. Vallet, à Saint-Cyr-en-Bourg, médaille de bronze et 15 fr. — 2. Françoise Joullin, 27 ans de service, chez M. Mourot, à Montreuil-Bellay, 10 fr.

Exposition agricole des instituteurs de l'arrondissement de Saumur

1^{er} Prix, médaille d'argent offerte, avec félicitations du jury, à M. Béthys, instituteur à Nueilsous-Passavant. — Échantillons de terre et d'engrais ; échantillons de grains ; rapport ; herbiers ; lettres d'élèves ; essais faits par les élèves chez leurs parents ; tableaux d'enseignement agricole.

2^e Prix, médaille de bronze, M. Margueritte, instituteur à Grézillé. — Herbière ; démonstration de l'influence des engrais ; échantillons de blé ; champs de démonstrations.

Mentions honorables : MM. Ernoul, instituteur à Montreuil-Bellay ; Nourry, instituteur à Martigné-Briand ; Bretaudeau, instituteur au Puy-Notre-Dame ; Delage, instituteur au Courdray-Macouard ; Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Lévées. — Musées scolaires et agricoles ; devoirs d'agriculture ; commencement d'herbiers.

Une seconde exposition sera organisée en 1891 par le Comice. Tous les instituteurs de l'arrondissement de Saumur sont invités à s'y préparer.

Une médaille d'or sera demandée au gouvernement pour le 1^{er} prix ; le Comité distribuera plusieurs médailles d'argent et de bronze.

CONCOURS DE LABOURAGE

1^{re} CATÉGORIE (4 bêtes de trait et au-dessus)

1^{er} Prix, M. Bichon, médaille d'argent et 45 francs.

2^e Prix, M. Sicot, médaille de bronze et 35 francs.

3^e Prix, M. Allard, médaille de bronze et 20 francs.

Mention honorable, M. Chasles.

2^e CATÉGORIE (2 bêtes de trait)

1^{er} Prix, M. Louis Maurice, de Villebernier, médaille d'argent et 40 francs.

2^e Prix, M. Nadeau, médaille de bronze et 30 francs.

3^e Prix, M^{me} veuve Egretteau, un diplôme et 10 francs.

3^e CATÉGORIE (charrues vigneronnes)

1^{er} Prix, *ex-æquo*, M. Louis Maurice, de Villebernier, médaille d'argent et 20 francs.

4^e Prix, *ex-æquo*, M. Arsard, médaille d'argent et 20 francs.

2^e Prix, *ex-æquo*, M. Guérin, Ernest, médaille de bronze et 15 francs.

3^e Prix, *ex-æquo*, M. Leduc, médaille de bronze et 15 francs.

4^e Prix, M. Leroy, médaille de bronze et 10 francs.

Mentions honorables : 1. M. Vieilleville ; 2. M. Daviau, Jean.

4^e CATÉGORIE (prix unique)

Prix décerné au lauréat d'un concours d'honneur. Médaille de vermeil à M. Bias, Jean.

ESPÈCE CHEVALINE

Juments poulinières, suivies d'un poulain

1^{er} Prix, M. Bompas-Girard, aux Rosiers, médaille d'argent et 50 fr.

2^e Prix, M. Benon, à Bagnaux, médaille de bronze et 45 fr.

3^e Prix, M. Reveau, à Distré, médaille de bronze et 40 fr.

4^e Prix, M. Bressière, à Allonnes, médaille de bronze et 35 fr.

Mention honorable, M. Cornilleau, de Saint-Lambert-des-Lévées.

Poulains d'un an

1^{er} Prix, M. Cady, Pierre, à Denezé, médaille d'argent et 50 fr.

2^e Prix, M. Benon, à Bagnaux, médaille de bronze et 45 fr.

3^e Prix, M. Frouin, à Martigné, médaille de bronze et 40 fr.

Mentions honorables : 1. M. Mestreau, au Vaudelnay ; 2. M. Lemialhe, à Montreuil-Bellay.

Poulains de deux ans

1^{er} Prix, M. Cornilleau, Louis, à Saint-Lambert, médaille d'argent et 50 fr.

2^e Prix, M. Renou, François, à Verrie, médaille de bronze et 45 fr.

3^e Prix, M. Martineau, à Concourson, médaille de bronze et 40 fr.

4^e Prix, M. Frouin, à Martigné, médaille de bronze et 35 fr.

Mentions honorables. — M. Bouvet, à Allonnes ; — M. Robineau, à Montreuil-Bellay ; — M. Retiveau, pour un âne (catégorie spéciale) ; — M. Robineau, Pierre, à Montreuil-Bellay, pour un mulet (catégorie spéciale).

ESPÈCE BOVINE

Taureaux

1^{er} Prix, M. Lord, de Doué, médaille d'argent et 45 fr.

2^e Prix, M. Louriou, de Montreuil, médaille de bronze et 35 fr.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Elle regarda Belcourt, qui baissa la tête.

— Qui veut la fin veut les moyens, balbutia-t-il ; ces grossières exagérations sont indispensables à un charlatan... C'est en n'en négligeant aucune que nous détournerons les soupçons.

— Et je suis prête à remplir mon rôle, maître, répliqua Victoire avec résolution ; « le camarade Laviolette » s'aidera lui-même !

On atteignit les premières maisons de G..., et on s'arrêta, autant pour laisser souffler l'attelage que pour rendre les dispositions nécessaires. Tout le monde ayant pris son poste, on repartit à fond de train. Les chevaux, habitués à ces manœuvres, déployèrent un reste de vigueur et s'élancèrent comme un ouragan dans la rue principale de la ville, en faisant trembler les vitres.

Le docteur Jean, campé au fond de la calèche, conservait un calme majestueux. Le prétendu Laviolette, debout sur la banquettes de

devant, étalait la bannière bleue, de manière à ce qu'on pût lire l'inscription avec facilité. Robillard, qui s'était trouvé tout à coup coiffé d'un chapeau de forme baroque, trônait sur le siège à côté du cocher et sonnait des fanfares éclatantes, tandis que le cocher lui-même accompagnait la musique des claquements cadencés de son fouet.

Ce vacarme infernal mit toute la ville en rumeur. On courait, on s'appelait ; les chiens poussaient des hurlements ; les portes et les fenêtres se garnissaient de curieux. L'équipage enragé poursuivait sa course triomphale. Il passa fièrement devant « l'hôtel » de la douane, devant « l'hôtel » de la gendarmerie, et finit par s'arrêter à la principale auberge de G..., où il fut accueilli par des acclamations joyeuses, et on disait de toutes parts :

— C'est le docteur Jean !... Voici le fameux docteur Jean, le médecin « des petites boîtes ! » Quel honneur pour notre foire !

XXVIII. — MAIRE ET SYNDIC

A l'auberge où la voiture s'était arrêtée, on dina prestement et on prit quelques instants de repos. Le prétendu Laviolette, que l'on assurait être malade, mangea seul dans sa cham-

bre. Bientôt le docteur, ayant sous le bras un grand portefeuille, se disposa à sortir, et dit à son aide :

— Je vais chez le maire de la ville pour faire viser nos « permissions. » Vous, songez à la représentation de ce soir... J'ai beau faire, je suis inquiet et je crains que tout ceci ne tourne mal.

Robillard le rassura avec sa gaieté ordinaire et le docteur partit.

Le maire habitait une espèce de ferme à l'entrée de la ville. C'était un gros marchand de fromages ; une odeur caractéristique annonçait sa maison de plus de cent pas à la ronde. Belcourt fut admis sans difficulté auprès de l'autorité municipale qui, en jaquette de toile et en casquette, était assise dans un espèce de bureau, en compagnie d'un vieux bonhomme, vêtu de brun et coiffé d'un chapeau à large bords. L'un et l'autre semblaient être en train de conclure un marché ; une table devant eux était chargée de bouteilles et de verres destinés à faciliter la négociation. Ils fumaient de grosses pipes en bois, dont les âpres émanations se mariaient d'une manière assez désagréable à celles des marchandises qui encombraient les magasins.

Cependant le docteur se garda bien d'imiter l'ours de la fable, qui boucha sa narine ; il salua avec une politesse peut-être exagérée, présenta sa requête et finit par étaler devant le fonctionnaire plusieurs des pièces que contenait son portefeuille.

Le marchand de fromages, dérangé dans ses occupations, avait d'abord froncé le sourcil ; mais à peine eut-il jeté un coup d'œil sur les papiers, qu'il s'écria :

— Le docteur Jean !... Sapristi ! Monsieur le docteur, je ne vous aurais pas reconnu, parce que vous avez coupé cette belle barbe qui vous allait si bien... Je ne peux pourtant oublier avec quelle adresse vous m'avez arraché une dent qui me faisait souffrir le martyre... Tenez ! celle du fond !

Et l'autorité ouvrit une énorme bouche, encore à moitié pleine de fumée de tabac.

Le docteur Jean ne se souvenait nullement d'avoir extrait la molaire en question et se contenta de s'incliner. Le maire reprit :

— Il vous faut une permission, n'est-ce pas ? Je vais vous arranger ça... C'est une bonne affaire pour la ville de vous posséder, docteur Jean.

(A suivre.)

Vaches laitières

- 1^{er} Prix, M. Jeanniot, du Condray, médaille d'argent et 45 fr.
- 2^e Prix, M. Bompas, des Rosiers, médaille de bronze et 35 fr.
- 3^e Prix, *ex-æquo*, M. Chanlouin au, de Saint-Georges, 30 fr.
- 3^e Prix, *ex-æquo*, M. Jamin, de Brossay, 30 fr.
- 4^e Prix, M. Jublin, de Montreuil, 20 fr.
- 5^e Prix, M. Touchais, de Saint-Georges, 15 fr.

Génisses

- 1^{er} Prix, M. Chanlouineau, Alexandre, médaille d'argent et 35 fr.
- 2^e Prix, M. Gagneux, de Distré, médaille de bronze et 30 fr.
- 3^e Prix, M. Naudin, de Cizay, 25 fr.

ESPÈCE OVINE

- 1^{er} Prix, M. Clémenceau, propriétaire au Vaudelnay-Rillé, présentant le meilleur ensemble, médaille d'argent et 25 fr.
- 2^e Prix, M^{me} Marchais, propriétaire à Mesmé, commune de Vaudelnay, médaille de bronze et 15 fr.
- 3^e Prix, M. Clémenceau, du Vaudelnay-Rillé, médaille d'argent et 25 fr.

ESPÈCE PORCINE

- Verrats.** — 1^{er} prix, M. Manry, de Saumur, pour un verrat de 21 mois, médaille d'argent et 30 fr. — 2^e prix, M. Droucheau, de Neuillé, pour un verrat de 2 ans, médaille d'argent et 25 fr.

- Truies.** — 1^{er} prix, M. Royer, au Coudray-Macouard, médaille de bronze et 30 fr. — 2^e prix, M. Lepsey, à Rou-Marson, médaille de bronze et 25 fr.

- Volailles diverses.** — 1^{er} prix, M. Bonchanta, à Montreuil-Bellay, 20 fr. — 2^e prix, M. Chanlouineau, à Saint-Georges-Châtelais, 15 fr. — 3^e prix, M. Guérin, à Montreuil-Bellay, 10 fr.

Charrues de tous labours. — Médaille d'argent à M. Bouju, du Puy-Notre-Dame, pour sa collection exposée. — Médaille d'argent à M. Cathelineau, de Martigné-Briant, pour sa collection de charrues perfectionnées à pointe de socle mobile. — Médaille d'argent à M. Clément Talon, de Niort, pour sa collection de charrues exposées, notamment pour son système de traction qui a pour but d'offrir plus de stabilité à la charrue.

Pressoirs. — Rappel de médaille d'argent à M. Dovalle, de Restigné, pour sa collection exposée, coupe-racines et pressoirs.

Pulvérisateurs. — Médaille d'argent à M. Pucelle, de Saumur, pour son appareil perfectionné par lui. — Rappel de médaille d'argent à M. Blain, de Saumur, pour son appareil perfectionné qui a déjà obtenu une médaille en 1889 au concours du Comice de Saumur.

Machines à peler les pommes. — Médaille d'argent, M. Vignerot-Thavenard, de Saumur, pour sa machine perfectionnée.

Machine à greffer la vigne. — Médaille d'argent, M. Chemineau, de Martigné-Briant, pour son appareil à greffer perfectionné. — Médaille de bronze, M. Périgois, de Martigné-Briant, pour son appareil à greffer.

Barattes. — Mention honorable, M. Félix Latroux, du Puy-Notre-Dame, pour sa collection exposée.

Harnais. — Rappel de médaille d'argent, M. Ruèche, pour les perfectionnements apportés à ses harnais et son licol-bridon exposés.

Ruches. — Médaille de bronze à M. Moreau, Henry, de Saumur, pour les perfectionnements qu'il a présentés dans ses différents systèmes de ruches.

Collection d'instruments exposés par les propriétaires (servant à leur exploitation). — Médaille d'argent à M. Persac, pour sa collection d'instruments exposés.

RAPPORT DE LA COMMISSION MARAÎCHÈRE

MM.

Douet, de Doué-la-Fontaine, rappel de médaille d'argent, pour son exposition consistant en vignes américaines, franc de pied, producteurs directs et porte-greffes, très complète; collections de roses et de dahlias, de fruits et de légumes.

Davy, Louis, de Tigné, canton de Vihiers, médaille d'argent, pour son exposition consistant en fleurs variées, fruits, tubercules, blés, vignes américaines.

Feuquier, jardinier au château de Milly, médaille de bronze, pour son exposition de bégonias, coléus, lobelies, géraniums argentés et légumes.

Gasnier, cultivateur aux Rosiers, médaille d'argent, collection de blés étrangers et du pays ainsi que son avoine.

Gaschet, propriétaire à Gennes, médaille d'argent, collection obtenue sur landes défrichées de blés superbes comme rendement.

Challuau, propriétaire à Grandfond, hors concours, exposition de vins blancs et rouges, années 1884, 1887, 1888 et 1889 et exposition de vinées ayant subi l'incision annulaire.

Moron, cultivateur au Montsaller, rappel de médaille de bronze, pour ses eaux-de-vie de vin, de prunes et de cerises.

M^{me} Chaloinneau, cultivatrice à Saint-Georges, la prime de 20 francs, pour son beurre et ses œufs.

M^{me} Reveau, cultivatrice à Pocé (Distré), la prime de 10 francs, pour son beurre et ses œufs.

Chanteau, épicier à Montreuil, la prime de 45 francs, pour ses fromages raffinés.

Engrais chimiques

Guénault fils, de Saumur, médaille d'argent, pour ses engrais chimiques et ses savons.

Dubois-Ronce, du Pont-Fouchard, médaille d'argent, pour ses engrais chimiques.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CLÔTURE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de Maine-et-Loire a clos mercredi soir, par une séance publique qui a duré cinq heures, sa session du mois d'août.

Sur la proposition d'un grand nombre de ses membres, et à la presque unanimité, le Conseil a inscrit au budget de 1891 un crédit de 5,000 francs, qui devra être remis à M^r l'Évêque d'Angers, pour l'aider à subvenir aux charges diocésaines.

Ce vote fait le plus grand honneur au Conseil général de Maine-et-Loire, qui ne pouvait clore ses travaux par un témoignage plus éclatant de sa sympathie pour les œuvres religieuses du diocèse dont l'Évêque a la charge.

Predictions pour le mois de septembre

Voici, d'après Nick, la physionomie probable du mois de septembre :

D'après les éléments astronomiques, les bourrasques devaient se manifester, le plus souvent, sur les zones du nord, du centre de la France et de l'Europe, pendant la première quinzaine du mois d'août; par suite, le temps devait être relativement beau et sec sur la zone méridionale, là où les orages ne séviraient pas; c'est ce qui est arrivé pour notre région.

La seconde quinzaine devait être beaucoup plus agitée et marquée par des sinistres multipliés, notamment vers les 15, 17, 19, 22, 24, 28, 30, c'est ce qui s'est produit malheureusement, avec beaucoup trop d'exactitude, et se produira encore très probablement jusqu'au bout...

Toutes les époques critiques signalées ont été marquées par des perturbations violentes, soit sur une zone, soit sur une autre, suivant la direction des forces sidérales ou le mouvement de déclinaison de notre satellite.

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables pour le mois de septembre :

1^{er} vers les « 1^{er} (??), 3, 5 »; 2^e vers les « 6, (7), 8, 10 »; 3^e vers les « 13 (??), 14, 16, 18, 20 »; 4^e vers les « 21 (??), 22, 23, 24, 26 »; 5^e vers les « 28 (??), 29, 30 ».

A part quelques rares éclaircies ou accalmies de courte durée qui se produiront pen-

dant la première dizaine sur la zone méridionale, le reste du temps sera le plus souvent agité, humide, orageux avec bourrasques, trombes d'eau, grêle, crues subites, particulièrement sur les zones du nord et du centre de la France et de l'Europe, comme cela s'est produit ce mois-ci.

Les points astronomiques étant nombreux et groupés, ce mois sera encore funeste aux agriculteurs et aux gens de mer.

Dès le mois de mai, j'avais tracé les lignes suivantes :

« Les agriculteurs dont les propriétés se trouvent situées sur le parcours naturel des bourrasques ou des orages devront se prémunir contre les sinistres occasionnés par le vent, la grêle, les ravines et les crues subites, lesquels sinistres seront fréquents et multipliés cette année; avis aux intéressés. » L'événement n'a que trop confirmé mes pronostics fâcheux !...

Mes prévisions représentent la moyenne du temps probable pour l'ensemble de la France et de l'Europe, et non pour une localité déterminée. Elles ne peuvent donc être vérifiées sérieusement qu'avec le résumé journalier du service météorologique de Paris.

Les dates mentionnées ci-dessus s'appliquent aux Iles Britanniques.

Les perturbations mettent trois jours pour se propager du nord-ouest au sud-est de la France, et cinq jours pour traverser l'Europe du nord-ouest au sud-est, le plus souvent.

Ce mois sera bien funeste aux gens de mer, si on ne prend pas ses précautions.

Avis aux intéressés.

DAMPIERRE. — Le 23 août, le feu s'est déclaré dans un taillis appelé le Puisard; plus de dix hectares ont été la proie des flammes. Les pertes s'élèvent à 4,500 francs, partagées entre quatre-vingts propriétaires des communes de Dampierre et de Souzay.

On ignore les causes de cet incendie.

LE TABAC POLITIQUE

La lettre suivante adressée par M. le sous-préfet de Sarlat à M. Raymond de Sénailhac, propriétaire cultivateur de tabac, à Salibourne, a pour auteur, en réalité, le plus rigoureux démocrate de la ville d'Angers, le fameux P. Béchet, naguère rédacteur du journal radical et socialiste le *Travailleur*; dégustez cela :

« Monsieur, en réponse à la demande verbale d'explications que vous m'avez faite au sujet de la réduction de votre plantation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission des permis de culture avait pris pour règle de favoriser autant que possible les petites cultures. Ce résultat ne pouvait être obtenu que par la réduction des grandes plantations.

« Par ailleurs, la faculté de planter du tabac étant une faveur, la commission a estimé qu'elle devait porter la réduction sur les planteurs qui, par leur attitude, ne se rangent pas parmi les partisans du gouvernement républicain.

« Agrérez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Sous-Préfet, BÉCHET. »

Il ne serait pas impossible de trouver dans la collection du *Travailleur* quelque article virulent de P. Béchet, protestant avec violence contre le despotisme et les tracasseries mesquines du Gouvernement. Mais, dans ce temps-là, M. Béchet n'aurait pas à se faire bien noter de son préfet et de son ministre; il n'avait la prétention de ne dire que de rudes vérités. Les temps sont bien changés !

(Union de l'Ouest.)

LA FÊTE DES JARDINIERS

C'est dimanche prochain la fête de saint Fiacre, patron des jardiniers.

On assure que les jardiniers d'Angers et de Tours se proposent de célébrer avec entrain et belle humeur cette fête de leur corporation.

TOURS. — *Trop de zèle!* — Les nouveaux sergents de police montrent vraiment trop de zèle.

Il font tous les soirs sur les quais et sur les boulevards des rafles de filles publiques; c'est très bien.

Mais ils feraient sagement de mettre un peu plus de circonspection dans leurs captures.

C'est ainsi que deux dames fort honorables de la rue Marceau, en passant lundi soir sur la foire, ont été appréhendées par trois « sergents » et invitées impoliment à les accompagner au poste.

Ces dames, prises de frayeur, ignorant ce qu'on leur voulait, eurent beau protester, elles ne parvinrent pas à convaincre ces agents trop zélés.

Elles leur donnèrent leurs noms et leur adresse. Les agents les conduisirent chez un commerçant voisin de leurs domiciles, qui affirma connaître les deux personnes, et assura les agents de leur parfaite honorabilité.

Savez-vous ce que firent les agents ?

Ils emmenèrent les deux dames au bureau du Commissariat central où celles-ci furent longuement et minutieusement interrogées. Ce n'est seulement qu'après deux heures qu'elles furent « relâchées ».

Nous espérons bien que ces agents trop zélés recevront un blâme de la part de M. le commissaire central, et qu'à l'avenir on fera un peu plus attention avant d'arrêter, sans autre forme de procès, les honnêtes personnes qui se promènent le soir sans penser à mal, le long des avenues ou des boulevards.

Qu'ils se bornent à arrêter les... autres, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Il y a assez de quoi les occuper.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils continueront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesses, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épicerie; COMMON, épicerie, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75

Armagnac... 2 fr.

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAE. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Dimanche 7 septembre 1890, à midi, en l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE PETITE MAISON

En très bon état et fraîchement réparée

A la montée de Bournan, commune de Bagnoux

Comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, deux caves, hangar, écurie avec grenier au-dessus, cour, jardin.

Le tout contenant 12 ares environ.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. BLANCHARD, qui habite la maison, ou à M^e LE BARON, notaire. (682)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-levées.

1^o La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, H. A. C. contenant..... 71 94 40

2^o La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec prés, en Saint-Lambert, et landes, en Neuillé..... 44 58 42

3^o La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé..... 70 89 47

4^o La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert, et landes en Neuillé... 28 24 34

5^o La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé..... 32 6 60

6^o Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes..... 9 68 60

7^o La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés. 49 97 70

Total des contenances..... 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes ;

Et, pour tous renseignements, andit notaire. (601)

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de départ.

Le DIMANCHE 7 septembre 1890, à 4 heures du soir, au château de Beauregard, commune de Trèves-Canauld, autrefois occupé par M. HIRSCHLER,

Il sera vendu :

Deux chambres à coucher en acajou et palissandre, comprenant bois de lits, armoires à glace, commodes-toilette, tables de nuit, vieux coffre en bois sculpté, commode-bureau, armoires, tables, guéridons, liseuse, fauteuils, chaises, glace, pendules et flambeaux, rideaux, carpettes, tentures ; Articles de literie, selle et bride, cuisinière en fonte, vins blanc et rouge en bouteilles, futailles, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Deux CHIENNES couchantes, bien dressées, race St-Germain, blanches et oranges.

S'adresser au garde du château de Lançon, à Brézé.

A LOUER

UNE MAISON

Rue de la Grise, n^o 7.

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, cannes et cuir de Cordoue. sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Décapage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

TONNEAU AGITATEUR

Pour la fabrication de la Bouillie bordelaise



Se trouve chez MM. PERRAUT et C^{ie}, rue de la Grise, 4, et 5, rue Dupetit-Thouars, ainsi que tous les produits chimiques et engrais pour le traitement de la vigne, pulvérisateurs, greffoirs, etc.

CHASSEURS

Faites vos provisions à

l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée..... la boîte	1.10
Galantine de volailles truffée.....	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.....	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé.....	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne.....	1.40 et 2.50
Galantine de bœuf.....	4.40 et 2.25
— de jambon.....	4.50 et 2.75
Langue de bœuf.....	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VIENT DE PARAÎTRE

LA GUERRE DE LA VENDÉE

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 70	Banque de France	4180 —	Oblig. fnc. 1877 3 0/0 r. à 400	382 —	Compagnie parisienne du Gaz	530 —
3 0/0 amortissable	96 25	Banque d'Escompte	528 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	475 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	404 —
4 1/2 1883	106 40	Comptoir national d'Escompte	617 50	— fnc. 1879 3 0/0 r. à 500	472 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	34 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1305 —	— fnc. 1880 3 0/0 r. à 500	468 75	— 6 0/0 2 ^e série	105 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	551 —	Crédit Industriel et Commercial	630 —	— fnc. 1883 3 0/0 r. à 500	462 25	— obligations à lots	615 —
— 1865 4 0/0	538 —	Crédit Lyonnais	787 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	417 50	Crédit Mobilier	440 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	437 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	99 50
— 1871 3 0/0	411 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	437 —	— 1889 4 0/0	98 85
— 1875 4 0/0	540 —	Société Générale	498 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	437 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	540 —	Est	890 —	Nord 3 0/0 r. à 500	443 50	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	414 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1470 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	437 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
Bons de liquidation	535 —	Midi	1280 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	439 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	514 —
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord	1840 —				
		Orléans	1500 —				
		Ouest	1030 —				
		Compagnie parisienne du Gaz	1410 —				
		Transatlantique	625 —				
		Canal de Panama	43 25				
		— Suez	2345 —				
		Autrichien 4 0/0 or	97 40				
		Dettes d'Égypte 6 0/0	493 —				
		Extérieur 4 0/0	78 60				
		Hongrie 4 0/0 or	91 80				
		Italie 5 0/0	95 50				
		Portugal 4 1/2 1888	483 —				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,